

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 23 MARS 2012

Conseillers en exercice	9	L'an deux mille douze, le vingt-trois mars, à 20h30 le Conseil Municipal de la commune du Sauze du Lac était assemblé en session ordinaire, à la Mairie du Sauze du Lac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Valérie GRENARD, Maire.
Conseillers présents	7	
Conseillers absents	2	
Conseillers représentés	1	
Convocation 13 mars 2012		
Pour		<u>Présents</u> : GRENARD Valérie, Daniel BOSQUET, Pierre CHEVALLIER, Audrey ASTIER, Eliane JARTOUX, Coralie LEGRAND, Frédéric PAUL <u>Absent</u> : Patrick BOUCHET, Pascal DUPIRE <u>Représenté</u> : Pascal DUPIRE par Audrey ASTIER
Contre		
Abstention		
Annexe		<i>Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal Daniel BOSQUET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</i>

Monsieur Daniel BOSQUER est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 février 2012 :

En ouverture de séance, Madame le Maire reprend les différents points évoqués lors du conseil municipal en date du 3 février 2012. Madame le Maire propose de ne pas modifier le compte rendu car il fait l'objet d'une requête devant le Tribunal Administratif de Marseille.

Le Compte rendu est adopté à l'unanimité.

EST INSCRIT A L'ORDRE DU JOUR DE CE CONSEIL MUNICIPAL :

- Indemnités pour le gardiennage des églises communales.
- FNACA : officialisation de la date du 19 mars, jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.
- Votes des Comptes administratifs et affectation du résultat
 - *Budget Général de la Commune.*
 - *Budget annexe de la Caisse Communale d'Actions Sociales.*
- Compte de gestion 2011.
- Vote des taxes directes locales.
- Votes des Budgets primitifs :
 - *Budget Général de la Commune.*
 - *Budget annexe de la Caisse Communale d'Actions Sociales.*

Madame le Maire précise que la délibération concernant le compte de gestion fera l'objet de 2 délibérations : l'une pour le budget communal, l'autre pour le budget du CCAS, conformément aux recommandations de Monsieur le Percepteur.

I. INDEMNITES POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES.

Madame le Maire présente le courrier de la Préfecture, en date du 16 février 2012, ayant pour objet « Indemnité pour le gardiennage des églises communales ».

Ledit courrier rappelle les circulaires ministérielles du 8 janvier 1987 et du 29 juillet 2011 concernant le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Madame le Maire informe que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales demeure en 2012 celui fixé pour 2011, soit 472.22 euros pour un gardien résident dans la commune où se trouve l'édifice du culte et 119.55 euros pour un gardien ne résident pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décider de :

ALLOUER à l'Abbé Jean-Pierre ODDON une indemnité de 119.55 € pour l'année 2012.

	Résultat reporté Année 2010	Résultat de clôture Année 2011	Résultat cumulé
Section fonctionnement	+338 913.91	+54 462.61	+393 376.52
Section investissement	+468.21	+31 205.67	+31 673.88

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Madame le Maire précise que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur.

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil et M. BOSQUET Daniel, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

De valider les comptes administratif 2011 conformement au compte de gestion du receveur.

Reconnaitre la sincérité des restes à réaliser.

Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D'affecter le résultat comme suit :

- ✓ Affectation à l'excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) : 393 376.52€
- ✓ Excédent de fonctionnement capitalisé (ligne 1068) : 0.00€

IV. COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET AFFECTATION DE RESULTAT – CCAS

Madame le Maire présente les comptes administratifs du budget du CCAS qui s'établissent respectivement à :

	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES DEFICIT	RECETTES EXCEDENT
Opérations exercice	0	0
Résultats exercice		0
Résultats reportés		245.75
Résultats de clôture		245.75

Fonctionnement : Résultat exercice : +0 Euros
 Résultat reporté : +245.75 Euros
 Recette totale : +245.75 Euros

	Résultat reporté Année 2010	Résultat de clôture Année 2011	Résultat cumulé
Section fonctionnement	+245.75	+0	+245.75

Madame le Maire précise que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du receveur.

Madame le Maire se retire de la salle du Conseil et M. BOSQUET Daniel, 1^{er} adjoint, fait procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

De valider les comptes administratifs 2011 du CCAS conformement au compte de gestion du receveur.

Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

D'affecter le résultat comme suit :

- ✓ Affectation à l'excédent de résultat de fonctionnement reporté (ligne 002) : 245.75€
- ✓ Excédent de fonctionnement capitalisé (ligne 1068) : 0.00€

V. COMPTE DE GESTION 2011 : BUDGET COMMUNAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes de gestion de la Commune.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECLARE que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VI. COMPTE DE GESTION 2011 : BUDGET DU CCAS

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011.

Après s'être assuré que le receveur ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il ait procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les comptes de gestion du CCAS.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

DECLARE que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2011, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

VII. TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire, rappelle les taux votés en 2011 :

- Pour la Taxe d'habitation : 9.80 %
- Pour la Taxe du Foncier Bâti (FB) : 13.34 %
- Pour la Taxe du Foncier Non Bâti (FNB) : 172.78 %.
- Pour la C.F.E. (Contribution Foncière des Entreprises) : 22.79 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide:

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux des taxes directes locales
- **DE FIXER** les taux des taxes locales directes pour l'année 2012, ainsi :

Le Taux de la taxe d'habitation est maintenu à 9.80 %

Le Taux de la taxe du foncier bâti est maintenu à 13.34 %

Le Taux de la taxe du foncier non bâti est maintenu à 172.78 %

Le Taux de la Cotisation Foncière des Entreprises est maintenu à 22.79 %

VIII. BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2012

Madame le Maire présente le projet de budget primitif pour la Commune, précise que ce budget suit la nomenclature M 14 et s'équilibre en recette comme en dépense :

- **781 269.80 Euros** pour la section fonctionnement.
- **593 123.88 Euros** pour la section investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
DECIDE de valider le budget primitif 2012

IX. BUDGET PRIMITIF – CCAS 2012

Madame le Maire présente le projet de budget primitif pour le CCAS, précise que ce budget suit la nomenclature M 14 et s'équilibre en recette comme en dépense :

- **245.75 €uros** pour la section fonctionnement.
-

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :
- **DECIDE** de valider le budget primitif 2012

X. QUESTIONS DIVERSES

a) Pompes station de pompage

Madame le Maire rappelle qui convient de remplacer les blocs hydrauliques des pompes de relevage. L'assurance a transmis une lettre d'accord, proposant une indemnité à hauteur de 215.69 €, déterminée par expertise.
Monsieur Daniel BOSQUET explique l'origine de la panne et précise qu'il est nécessaire de changer les pompes.
Monsieur Frédéric PAUL estime que le système de sécurité n'a pas rempli sa fonction.
Madame le Maire précise que le matériel a plus de 15 ans.
Madame le Maire informe que d'autres devis ont été demandés.

L'ensemble du conseil municipal souhaite que la réparation soit faite dans les meilleurs délais.

b) Pompes Station d'épurations

Madame le Maire informe que la pompe de recirculation située dans le dernier bassin de la station d'épuration est également en dysfonctionnement et qu'il convient de la changer. Des devis ont également été sollicités.

Madame le Maire précise que le matériel a 17 ans et qu'il est nécessaire de le changer.

c) Remplacement du lampadaire au lotissement « Les Ducs »

Madame le Maire rappelle qu'un lampadaire a été endommagé par un véhicule en septembre 2011. Un expert a été mandaté en janvier 2012. Suite à cela, le rapport d'expertise a évalué les dommages à 1566.76€ TTC.
L'assurance de la commune a présenté une réclamation à la compagnie adverse au mois de février 2012, et attend sa réponse.

d) Bilan de l'ONF

Madame le Maire présente le bilan de l'ONF ainsi que les travaux qui sont proposés pour l'année 2012 :

- Ouverture du périmètre parcellaire
- Panneaux de sentier au Demoiselles Coiffées pour un montant de 700€ HT.

Monsieur Daniel BOSQUET précise que l'ONF souhaite effectué l'ouverture du périmètre parcellaire afin de délimiter les parcelles communales.
Madame le Maire précise qu'il va être demandé d'autres devis pour le remplacement des panneaux.

e) Opération Achat mobilier bibliothèque et secrétariat

Madame le maire informe que la demande de subvention faite auprès du Conseil Régional concernant l'achat de mobilier pour la bibliothèque et le secrétariat n'a pas été acceptée.

f) Extincteurs

Madame le Maire informe que les extincteurs ont été vérifiés et que certains ont été changés pour être aux normes.
Mademoiselle Audrey ASTIER demande s'il serait possible qu'une formation ait lieu pour les élus et les agents.

g) Requête auprès du Tribunal Administratif faite par Madame Bernadette FIGARELLA

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une requête a été déposée par Madame Bernadette FIGARELLA auprès du Tribunal Administratif de Marseille ayant pour objet : « recours pour excès de pouvoir ».

Plusieurs devis ont été demandés à des avocats.

Un prochain Conseil Municipal sera très bientôt réuni afin de nommer un avocat pour cette affaire.

Madame le Maire précise que l'assurance de la commune va être consultée afin de savoir si les frais d'avocat pourraient être pris en charge.

h) Travaux de maçonneries divers

Madame le Maire informe que des devis de maçonnerie ont été demandés concernant les travaux suivants :

- Création d'un mur de soutènement au-dessous de la fontaine communale, parcelle AB 457.
- Elargissement de la voirie communale et bordure proche de la mairie (préparation pour les travaux de goudronnage de la voirie).

D'autres devis sont en cours.

i) Points divers

- Madame Coralie LEGRAND réitère sa demande concernant la vérification des jeux d'enfants. Madame le Maire précise qu'une date sera fixée prochainement.

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place par le SMICTOM d'une opération « Foyers Test » dans le cadre du changement de mode de collecte et de tarification des déchets. Il serait nécessaire d'avoir 2 ou 3 familles volontaires.

La séance est levée à 23 h50

**Affichage effectué le
30/03/2012 à 17h30**

**Le Maire,
Valérie GRENARD**